



Suspension de permis problème à recuperer

Par **In59400**, le **06/03/2008 à 20:19**

Bonjour, après 35ans de permis, j'ai été jugé il y a un an pour ne pas mettre arrêter à un controle de police, même si je n'étais pas tout à fait d'accord avec les faits, j'ai été mise en garde à vue pour la nuit et j'ai passé 3jours en détention. J'ai été jugé pour conduite en état d'ivresse, refus d'obtemperer, excès de vitesse (jugé à l'oeil nu par les policiers) et mise en danger de la vie d'autrui. J'ai eu 1an de suspension de permis et 2ans de mise à l'épreuve avec obligation de soin.
Durant les différentes rencontres, on m'a dit que pour mon permis seul la suspension était prise en compte et que l'on ne pouvait pas cumuler avec un retrait de points.
J'ai récupéré mon permi avant-hier, aujourd'hui j'ai décidé de savoir le nombre de points sur mon permis. On m'a indiqué que j'étais à -3points, donc ramener à 0point. On m'a retiré 8points pour ce délit. Je dois attendre de recevoir une lettre pour rendre mon permis et seulement 6 mois après je pourrais m'inscrire pour repasser mon code.
Cela signifie que le 1an de suspension revient à une annulation je vais passé au moins 2ans sans permis.
Personne ne m'a prévenu avant.
Je souhaiterais savoir si c'est normal ou si il y a un abus de la part de la préfecture et des tribunaux.
Que puis-je faire pour récupérer mon permis ou accélérer la procedure?
Merci d'avance.

Par **Jurigaby**, le **06/03/2008 à 20:40**

Bonjour.
Oui, c'est normal. Il s'agit d'un retrait automatique qui s'applique dès lors que l'infraction a été constatée et n'a pas besoin d'être prononcée par une juridiction.